

N° 5665³**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2006-2007

PROJET DE LOI

portant

- a) approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Sarre concernant la création d'un établissement d'enseignement secondaire germano-luxembourgeois, signé à Perl, le 4 décembre 2006;
- b) approbation du Protocole entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le „Landkreis Merzig-Wadern“ sur les immeubles existants et sur le financement des projets immobiliers ainsi que des dépenses courantes du „Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl“, signé à Perl, le 4 décembre 2006

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

(4.6.2007)

Par sa lettre du 9 mai 2007, Madame la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

A la fois des points de vue géographique, démographique et économique, l'avenir du Grand-Duché de Luxembourg se situe dans la Grande Région. Dès lors, il est tout à fait normal que le monde de l'éducation et de la formation suit la tendance. La création d'un lycée germano-luxembourgeois est une excellente initiative qui trouve non seulement l'approbation, mais également le soutien de la Chambre des Métiers. C'est un premier pas dans la bonne direction. La Chambre des Métiers espère qu'il ne s'agit pas d'une initiative unique, mais que d'autres projets bilatéraux (notamment avec la Belgique et la France) voire multilatéraux vont suivre.

La Chambre des Métiers marque son approbation tant avec les objectifs qu'avec les dispositions du projet de loi.

Luxembourg, le 4 juin 2007

Pour la Chambre des Métiers,

Le Directeur,
Paul ENSCH

Le Président,
Paul RECKINGER

